

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE
DÉPARTEMENT DE KINANTHROPOLOGIE
BACCALURÉAT EN ENSEIGNEMENT EN ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ (BEEPS)

PLAN D'ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE

SESSION HIVER 2023

TITRE DE L'ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE	STAGE IV : Pré-insertion professionnelle
SIGLE DE L'ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE	EPS419
NOMBRE DE CRÉDITS	8 crédits
PROGRAMME	Baccalauréat en enseignement en éducation physique et à la santé
RESPONSABLES DE L'ACTIVITÉ	Sara GRAND'MAISON (personne coordonnatrice des stages) et François VANDERCLEYEN (responsable de la formation pratique)
PERSONNES SUPERVISEURES UNIVERSITAIRES (PSU)	Pierre Boulerice, Dalila Brakchi, Bassem Laouini, Claire Miron, Léandre Lamy, Nathalie Roy, Nathalie St-Jean, Daniel Coutu, Sandy Fournier, Guy Bonneville, Gilles Quenneville, Josée Beauchamp, Luc Lacroix, Valentine Baeck, Seira Fortin, Mirco Robert, Marie-Ève Gagné, Robert Barrette, Yannick Thibault, Annick Deslongchamps
ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE PRÉALABLE	EPS418 - Stage III : Planification et intervention
ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE CONCOMITANTE	EPS331 : Programmation et évaluation II en EPS
DURÉE	2 journées de familiarisation entre la mi-octobre et la mi-janvier et du 20 février au 28 avril 2023.
HORAIRE	<ol style="list-style-type: none"> 1) Pour la rencontre pré-stage : le lieu et l'horaire sont à déterminer avec la personne superviseure universitaire (PSU) responsable du groupe auquel vous êtes assigné. Ces rencontres auront lieu soit à la FASAP (locaux variables), soit à distance. 2) Pour le stage en tant que tel : l'horaire de la personne stagiaire correspond à celui de la PEA.
BUREAU	A8-219 (S. Grand'Maison)
TÉLÉPHONE	819 821 8000 poste 66062 (S. Grand'Maison)
COURRIER ÉLECTRONIQUE	Stage.fasap@usherbrooke.ca Sara.GrandMaison@USherbrooke.ca
Noter qu'à tout moment des changements de modalités de prestation et d'évaluation peuvent survenir selon les mesures énoncées par le gouvernement en lien avec la COVID-19.	
CHARGE DE TRAVAIL	Le stage IV correspond à deux (2) journées de familiarisation suivies de 45 jours consécutifs réalisés en solo dans un milieu scolaire et est supervisé (PSU). S'agissant d'une activité de 8 crédits, la charge de travail théorique est d'environ 360 heures, lesquelles sont réparties de la façon suivante :

	<ul style="list-style-type: none"> - Présence aux rencontres préparatoires de stage; - Présence dans l'établissement scolaire (45 jours); - Présence et participation à la rencontre pré-stage avec la personne superviseure universitaire (une heure et demie); - Travail personnel : préparation aux rencontres, productions, planifications, etc. (environ sept heures par semaine).
--	---

1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE

Cette activité pédagogique concerne un stage de formation en milieu scolaire. Ce quatrième et dernier stage est encadré par une personne enseignante associée (PEA) ainsi qu'une personne superviseure universitaire (PSU). Il se réalise en **solo** et se déroule en immersion complète en milieu scolaire, à raison de deux journées de familiarisation et de neuf semaines consécutives à la session d'hiver (cf. horaire sur l'intranet). Aucune autre activité pédagogique ne peut être suivie en même temps que ce stage. Il en va de même pour l'emploi du temps de l'étudiante ou de l'étudiant « hors formation » qui doit être adapté et principalement dévolu à cette activité pédagogique durant la période concernée.

1.1. CIBLES DE FORMATION

Les cibles de formation ci-dessous s'inscrivent dans la continuité de celles associées aux stages I, II et III (réalisés précédemment lors du parcours de formation). Les cibles de formation spécifiques au stage IV sont les suivantes :

- ✓ Concevoir une séquence d'apprentissage et d'évaluation adaptée aux caractéristiques des élèves et la mettre en œuvre;
- ✓ Piloter des situations d'apprentissage et d'évaluation;
- ✓ Évaluer les élèves de manière autonome;
- ✓ S'inscrire dans une démarche de formation continue.

1.2. CONTENUS

Les contenus principalement abordés lors de ce stage sont les suivants :

- ✓ Prise en charge complète de la tâche d'enseignement (planification, pilotage et évaluation) et des tâches connexes au primaire ou au secondaire;
- ✓ Adaptation de ses interventions aux besoins des élèves en difficulté;
- ✓ Coopération avec l'équipe-école;
- ✓ Évaluation des compétences des élèves;
- ✓ Pré-insertion professionnelle.

2. LIENS AVEC LES AUTRES ACTIVITÉS DE FORMATION DU PROGRAMME

Cette activité pédagogique est étroitement liée aux activités pédagogiques EPS331 : *Programmation et évaluation II en EPS* (conception et planification d'une SAÉ), EPS254 : *Approfondissement en gestion de classe* (consolidation de stratégies à implanter en stage) et EPS508 : *Séminaire d'intégration III* (lien avec

l'insertion socio-professionnelle). Il est à noter que l'activité pédagogique EPS331 est concomitante au stage IV, ce qui signifie qu'un arrêt du stage entraîne également l'interruption de l'activité EPS331.

3. COMPÉTENCES VISÉES ET PRINCIPAUX ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION

Les 12 compétences professionnelles sont visées et évaluées dans le cadre de cette activité pédagogique. Pour avoir une vision complète et détaillée de l'ensemble des composantes et indicateurs ciblés pour les 12 compétences à développer, nous vous invitons à consulter la [grille d'évaluation des compétences professionnelles du stage IV](#), disponible sur le site des stages en enseignement de la FASAP.

4. ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Le stage IV est structuré en cinq parties distinctes, bien qu'interreliées :

- 1) **Les deux journées de familiarisation**, obligatoires, réalisées dans le milieu de stage entre la mi-octobre et la mi-janvier;
- 2) **Les rencontres préparatoires de stage**, obligatoires, organisées et animées par la personne coordinatrice des stages;
- 3) **La rencontre pré-stage**, obligatoire en sous-groupe, organisée et animée par la personne superviseure universitaire (PSU);
- 4) **Les journées de stage (45 jours au total)** en immersion dans un établissement scolaire;
- 5) **Les deux visites de la personne superviseure universitaire (PSU)** dans l'établissement scolaire (dans certains cas, une supervision à distance peut s'appliquer).

Note : Il n'y a pas de rencontre post-stage formelle prévue avec la PSU étant donné le calendrier du stage.

4.1. LES JOURNÉES DE FAMILIARISATION

Ces journées ont pour objectif de vous familiariser avec votre milieu, notamment au regard du fonctionnement de votre PEA (ex. règles du gymnase) et de vos groupes d'élèves. De plus, ces journées permettent de collecter des informations afin d'orienter vos planifications pour le stage (ex. : matériel disponible, plateaux disponibles, suggestions de la PEA).

4.2. LES RENCONTRES PRÉPARATOIRES AVEC LA PERSONNE COORDONNATRICE DES STAGES

Ces rencontres ont pour objectif principal d'informer la PS sur les procédures et les exigences spécifiques des stages en général, et en particulier pour le stage IV. Cette information concerne entre autres le fonctionnement « administratif » des stages et inclut la question du placement des personnes stagiaires et de l'attribution des milieux de stage. Ces rencontres, à présence obligatoire, sont organisées en grand groupe par la personne coordinatrice des stages qui prévoit des plages horaires auxquelles toutes les étudiantes et tous les étudiants sont disponibles en même temps. Quelques rencontres préparatoires sont prévues aux trimestres d'automne et d'hiver. Des précisions (horaire, local, etc.) au sujet du déroulement de ces activités vous seront communiquées au cours du trimestre d'automne.

4.3. LA RENCONTRE PRÉ-STAGE AVEC LA PSU

Sauf exception, la rencontre pré-stage dure **une heure et demie** et est réalisée en sous-groupe d'environ **6 étudiantes et étudiants**. Elle est organisée et animée par la **personne superviseure universitaire (PSU)**. Cette rencontre a pour objectif de vous aider à vous préparer spécifiquement

pour le stage IV. Sauf exception, elle s'effectue à la FASAP avant le début du stage (local à déterminer avec votre PSU qui vous contactera par courriel). Dans les cas d'exception, cette rencontre peut être réalisée à l'extérieur de la FASAP (endroit à déterminer par la PSU) lors des journées de familiarisation au début janvier, exclusivement dans les cas de supervision en régions éloignées. Certaines productions sont associées à cette rencontre (CV, horaire de la PEA, cible et attentes de formation). Pour les dates de remises, voir le calendrier à la page 8.

La présence à cette rencontre est obligatoire pour la réussite du stage.

Référez-vous aux annexes pour connaître les consignes précises de réalisation.

4.4. LES JOURNÉES DE STAGE

Les journées de stage sont réalisées en immersion dans le milieu scolaire attribué préalablement par la personne coordonnatrice aux stages (PCS). Au nombre de 45, ces journées **à présence obligatoire** sont réalisées sous la tutelle d'une personne enseignante associée (PEA). Conformément au point 2.1 du « *Cahier des procédures et exigences spécifiques des stages au BEEPS* », les personnes stagiaires doivent être présentes dans l'établissement scolaire en conformité avec la tâche de la PEA. Cette présence concerne non seulement les périodes d'enseignement (en présence des élèves), **mais aussi la participation aux activités parascolaires reconnues dans la tâche de la PEA, ainsi que toutes autres tâches connexes.**

4.4.1 Exigences de prise en charge

À l'exception des journées de familiarisation, la PS prend la charge complète des séances, incluant la planification de celles-ci, et ce, pour toute la durée du stage.

Dépendamment du degré d'aisance du stagiaire ET des conditions du stage (niveau de difficulté des groupes-classes, etc.), cette prise en charge peut être ajustée et se faire progressivement.

4.4.2 Absences et suppléance

En cas d'absence, la personne stagiaire doit en informer impérativement sa PEA et sa PSU en mettant en copie la PCS. Elle doit ensuite prévoir les moments de reprise d'un commun accord avec la PEA et en informer également sa PSU. Cette information doit être consignée par la PEA dans la fiche de séjour.

Conformément au règlement 2.8 du cahier des exigences et règlements, si une personne étudiante du niveau de la quatrième année de formation universitaire fait de la suppléance **dans ses groupes classes de stage**, car elle a été sollicitée par la direction d'école ou la personne responsable des ressources humaines du Centre de services scolaire, avec l'autorisation de la PCS, elle peut comptabiliser ces journées de suppléance comme des journées de stage jusqu'à concurrence de 5 jours sans avoir à reprendre ces journées de stage. Au-delà de ces 5 jours, la PS devra reprendre intégralement les journées de stage manquées. Le moment de reprise devra se faire de commun accord entre les différentes personnes impliquées (direction, PCS, PSU, PEA, PS).

4.4.3 Tâches à réaliser

Plusieurs tâches sont à réaliser par la personne stagiaire dans le cadre de son stage :

1- CV / horaire de la PEA

La personne stagiaire doit envoyer son CV à sa PSU (Moodle) et à sa PEA (courriel). Elle doit déposer sur Moodle l'horaire de sa PEA et l'envoyer également par courriel à la PCS

(stage.fasap@usherbrooke.ca) Les consignes plus précises relatives à ces productions se trouvent à l'annexe 1. Concernant les échéances, référez-vous au tableau de la page 8.

2- Cible et attentes de formation

La personne stagiaire doit rédiger sa cible et attentes de formation et les déposer sur le site Moodle lié à son groupe de supervision. Avant le début du stage, elle doit envoyer ce document par courriel à sa PEA. Les consignes plus précises relatives à cette production se trouvent à l'annexe 1. Concernant les échéances, référez-vous au tableau en page 8.

3- Communications avec la PSU (*au besoin*)

La PS doit répondre aux communications envoyées par la PSU, que ce soit par courriel ou par téléphone. Tant la PS que la PSU doivent se rendre disponibles le plus possible pour répondre aux sollicitations de l'un ou l'autre. Les deux protagonistes s'engagent à répondre dans un délai de 24 h maximum. Ainsi, la PS peut, si elle le souhaite, contacter à tout moment sa PSU. Cette dernière peut communiquer avec la personne stagiaire pour organiser les visites de supervision, s'assurer que le stage correspond aux attentes du programme ou questionner la PS à propos du déroulement de son stage.

4- Observations critiques

La personne stagiaire (PS) ainsi que la PEA doivent compléter respectivement 7 observations critiques au cours des 9 semaines consécutives de stage, soit l'équivalent d'une observation critique par semaine (14 au total), à l'exception de la semaine #5 (remplacée par le guide de discussion) et la semaine #9. L'objectif des observations critiques est de détecter les forces et les défis de la PS à partir de l'auto-analyse de cette dernière et des observations réalisées par la PEA. Le canevas à compléter est disponible sur le site web des stages. Les consignes plus précises relatives à cette production se retrouvent à l'annexe 3. Concernant les échéances, référez-vous au tableau de la page 8.

5- Guide de discussion

À la 5^e semaine, la PS doit rédiger le guide de discussion de l'expérience d'enseignement (cf. document sur site des stages). Dans un premier temps, la PEA et la PS complètent, de façon individuelle, leur partie respective, puis se consultent dans un second temps pour compléter la partie commune. Les consignes plus précises relatives à cette production se trouvent à l'annexe 4. Concernant les échéances, référez-vous au tableau de la page 8.

6- Planifications sommaires et détaillées

- ↳ Planifications sommaires : Avant le début du stage (sinon en cours de stage si cela est impossible), la PS doit **remettre** à la PEA et à la PSU toutes les planifications sommaires des situations d'apprentissage et d'évaluation (SAE) prévues avec les groupes-classe. Le modèle utilisé est celui adapté par la PS dans le cadre de l'activité pédagogique EPS331 – *Programmation et évaluation II en EPS*.
- ↳ Planifications détaillées : La PS doit également élaborer toutes les planifications détaillées pour les groupes-classes auxquels elle va enseigner. Le modèle de planification utilisé est toutefois laissé à la discrétion de la PS et de la PEA (avec l'approbation de la PSU) **SAUF** lors des rencontres de supervision de la PSU.
- ↳ Lors des périodes observées par la PSU, la PS doit absolument utiliser le modèle de planification personnalisé utilisé dans le cadre de l'activité pédagogique EPS331 – *Programmation et évaluation II en EPS*.

- ↳ Ces planifications détaillées doivent être remises au moins 48 heures avant la rencontre de supervision prévue avec la PSU afin que celle-ci puisse en prendre connaissance au préalable et y apporter des rétroactions au besoin.
- ↳ Les consignes plus précises relatives à ces productions se trouvent à l'annexe 5. Concernant les échéances, référez-vous au tableau page 8.

7- Rapport final de stage

À la fin du stage, la personne stagiaire doit rédiger un rapport de stage. Ce rapport final permet de faire la synthèse de l'ensemble des apprentissages réalisés lors de ce dernier stage en termes de développement professionnel. Les consignes plus précises relatives à cette production se trouvent à l'annexe 7. Concernant les échéances, référez-vous au tableau de la page 8.

4.5. LES RENCONTRES (N = 2) AVEC LA PERSONNE SUPERVISEURE UNIVERSITAIRE (PSU)

La personne superviseure universitaire (PSU) réalise **deux (2) visites** de chaque PS dont elle est responsable dans le milieu de stage.

La première visite a lieu au cours de la deuxième ou troisième semaine de stage, tandis que la deuxième visite a lieu au cours de la 7^e ou de la 8^e semaine de stage.

Les visites s'effectuent en deux temps : 1) l'observation par la PSU d'une ou deux séances d'enseignement dispensées de façon autonome par la PS et 2) un échange avec la PS. Ce temps d'échange se fait idéalement en triade (avec la PS ET la PEA), mais peut se faire individuellement au besoin (en fonction de la disponibilité de la PEA). L'échange porte notamment sur les observations réalisées par la PSU par rapport aux habiletés d'intervention de la PS (forces, défis, ajustements à prévoir) ainsi que sur le déroulement du stage (relation entre PS et PEA, prise en charge des élèves, niveau d'aisance en intervention, intérêts et/ou difficultés rencontrées, degré d'atteinte des cibles et attentes de formation, appréciation du milieu de stage de manière générale, etc.)

Au besoin, la PS peut demander à la PSU de la rencontrer individuellement pour discuter de certains aspects de son stage.

La durée totale de chacune des visites (observation et rétroactions comprises) **varie entre 2 h et 2 h 30 maximum**. Après la première visite, la PSU envoie par courriel un formulaire de suivi de première visite de supervision (disponible sur le site web des stages) à la PS afin de faire un bilan de cette rencontre.

Dans certains cas où une PSU ne peut se déplacer dans le milieu de stage de la PS en raison de la distance à parcourir, une supervision à distance sera privilégiée via le dépôt d'un enregistrement vidéo. Les PS concernées seront avisées de cette modalité particulière.

Pour permettre la réalisation d'une supervision à distance, la PS doit effectuer les étapes suivantes :

- Se procurer un micro-cravate personnel et trouver une caméra HD ou tablette électronique (+ trépied).
- Se filmer lors d'une (1) séance en gymnase en présence des élèves. Le choix de la séance sera réalisé en concertation avec la PEA et la PSU;
- Déposer le film de sa séance sur Moodle dans l'onglet prévu à cet effet selon les échéances fixées;
- Prévoir une rencontre en visioconférence (TEAMS) d'environ 45 minutes afin d'échanger et de discuter de sa séance avec sa PSU;

Pour plus de détails, référez-vous à la documentation disponible sur le site des stages (section « Supervision à distance »).

4.6. SITUATION DE STAGE EN CONTEXTE DE PANDÉMIE COVID-19

En cas de résurgence de la pandémie de COVID-19, il est possible que certaines mesures sociosanitaires soient réintroduites par le gouvernement. Le cas échéant, chaque personne stagiaire a la responsabilité de respecter les règles sociosanitaires recommandées dans l'établissement scolaire dans lequel elle réalise son stage (couvre-visage ou masque de procédure si indiqué, règles de distanciation physique, nettoyage et désinfection régulière des mains, etc.). Attention : certaines règles spécifiques peuvent varier d'un établissement à l'autre. Les stagiaires doivent se conformer scrupuleusement aux règles en vigueur dans leur milieu de stage. Informez-vous au préalable et tenez-vous à jour à ce niveau-là!

5. ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

La modalité de notation pour les stages est l'utilisation des notes : « R » (Réussite), « E » (Échec), « W » (Échec par abandon) ou « IN » (Incomplet). Pour de plus amples informations, consulter l'article 2.7 du « *Cahier des exigences et procédures spécifiques de stage au BEEPS* » ; document déposé sur le site internet des stages.

Dans le cadre du stage IV, la note est établie sur la base de deux volets : 1) volet « enseignement » et 2) volet « encadrement ». **La réussite des deux volets est nécessaire à la réussite globale du stage.**

- 1) Le volet « enseignement » correspond à l'évaluation des compétences en enseignement de l'étudiante ou de l'étudiant au regard des cibles attendues pour le stage concerné. Ce volet est évalué par la PEA et par la PSU. La PEA complète la grille d'évaluation des compétences à partir des composantes et indicateurs. À la lumière des résultats issus de cette évaluation, elle remet une évaluation globale qui prend la forme d'une mention : « Excellent » ; « Très satisfaisant » ; « Satisfaisant » ; « Presque satisfaisant » ou « Insatisfaisant ». Après avoir présenté la grille complétée et en avoir discuté avec la PS, la PEA transmet directement sa grille d'évaluation **de façon informatisée** à la PSU par courriel. Cet envoi fait foi de l'authenticité du document. La PSU évalue le volet « enseignement » par l'intermédiaire du rapport de supervision. Elle est amenée à se prononcer essentiellement sur l'acte d'enseigner de la personne stagiaire (cf. « rapport de supervision » disponible sur le site internet des stages).
- 2) Le volet « encadrement » correspond à l'évaluation de certaines activités ou productions associées au stage : a) participation à la rencontre pré-stage avec la PSU; b) cible et attentes de formation (+ CV et horaire); c) guide de discussion; d) planifications sommaires et détaillées; e) observations critiques; f) rapport final de stage. Ce volet est évalué **seulement par la PSU**. Chaque production attendue est évaluée selon une échelle d'appréciation en cinq niveaux (Excellent, Très satisfaisant, Satisfaisant, Presque satisfaisant et Insatisfaisant). Une moyenne des appréciations obtenues pour chacune des productions est réalisée par la PSU afin d'obtenir une évaluation globale pour ce volet.

Attention : TROIS productions jugées « presque satisfaisantes » ou « insatisfaisantes » entraînent l'échec du stage, indépendamment du résultat obtenu pour les autres productions.

Après la période de stage, la PSU a pour mandat de transmettre à la PCS : 1) la grille d'évaluation des compétences reçue de la part de la PEA ; 2) son rapport de supervision qui compile l'ensemble des appréciations relatives à chacune des productions remises par la PS ainsi que son appréciation des compétences professionnelles relatives à l'acte d'enseigner. Dans son rapport de supervision, la PSU précise la recommandation de réussite « R » ou d'échec « E » du stage pour chacune des personnes stagiaires dont elle a la responsabilité pédagogique.

À noter que la décision finale de réussite ou d'échec au stage revient aux responsables des stages du BEEPS. En cas de nécessité, les responsables concernés soumettent le dossier au Comité de gestion interne des stages qui se réunit alors pour prendre une décision éclairée à partir de l'ensemble

des informations disponibles au sujet de l'étudiante ou de l'étudiant, et au besoin, rencontre les différents intervenants (PEA et PSU).

Ainsi, comme l'indique le Règlement des études (art. 4.5.1.3), un échec à un stage obligatoire entraîne :

- soit l'imposition de conditions de poursuite du programme d'études et de reprise du stage. Une étudiante ou un étudiant ne peut reprendre plus d'un stage au cours de la durée du programme d'études;
- soit l'exclusion du programme d'études.

À la lumière du dossier de l'étudiante ou de l'étudiant, c'est le Comité de gestion interne des stages (CGIS) qui statue sur la conséquence de l'échec. De plus, en cas d'échec à un stage où l'octroi d'une reprise est envisagé par le CGIS, une démarche réflexive accompagnée doit obligatoirement être réalisée. La réussite des différentes étapes de cette démarche est conditionnelle à l'autorisation de la reprise et à l'assignation d'un nouveau milieu de stage.

Une grande importance sera accordée à la compétence transversale « *Dispositions et attitudes professionnelles de la personne stagiaire* » (cf. « Grille d'évaluation des compétences professionnelles »).

La satisfaction de cette compétence est une condition minimale de réussite du stage.

Autrement dit, **une insatisfaction importante de cette compétence peut mener à l'échec du stage**, indépendamment de la qualité de prestation de la personne stagiaire pour les deux volets (enseignement et encadrement) susmentionnés.

Comme l'indique le Règlement des études (4.5.3.1), un manquement d'ordre éthique ou déontologique ou une conduite incompatible avec l'exercice de la profession peut entraîner l'échec d'un stage en tout temps.

5.1. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PRODUCTIONS ÉVALUÉES ATTENDUES PAR LA PS :

Productions	Types	Durée	Date de remise	Modalité de remise	Critères d'évaluation
AVANT le stage					
▪ CV	Écrit Individuel	15 minutes	29 janvier	Moodle (PSU)	Annexe 1
				Par courriel à la PEA	
▪ Horaire de la PEA	Écrit individuel	5 minutes	29 janvier	Moodle (PSU)	Annexe 1
				Par courriel à stage.fasap@usherbrooke.ca	
▪ Cible et attentes de formation	Écrit individuel	1 heure	29 janvier	Moodle (PSU)	Annexe 1
				Par courriel à la PEA	
▪ Participation active à la rencontre pré-stage	Oral Collectif	1h30	N/A	N/A	Annexe 2
PENDANT le stage					
▪ Observations critiques (7)	Écrit Individuel	30 minutes chacune	Toutes les 2 semaines sauf semaines 5 et 9	Moodle (PSU)	Annexe 3
▪ Guide de discussion	Écrit Individuel	Environ 2 heures	2 avril	Moodle (PSU)	Annexe 4
Visites de supervision (2)		N/A	Supervision #1 : Semaine 2 ou 3 Supervision # 2 : Semaine 7 ou 8 À déterminer avec la PSU		
▪ Planifications A) Sommaires des SAE B) Détaillées des séances observées	Écrit Individuel	Cf. EPS331	A) 19 février	Moodle (PSU)	Annexe 5
			B) 48 heures avant les rencontres avec la PSU		
APRÈS le stage					
▪ Rapport final de stage	Écrit Individuel	3 heures	30 avril	Moodle (PSU)	Annexe 6
▪ Grille d'évaluation des compétences professionnelles	Écrit Individuel	N/A	N/A (remise par la PEA)	N/A	Site des stages

5.2. MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont mentionnées dans le tableau ci-dessus. Les consignes de réalisation de chacune des productions seront présentées lors des rencontres préparatoires au stage. Les critères d'évaluation propres à chacune des productions sont précisés en annexe.

6. TRAVAUX EN RETARD

Échelle des sanctions applicables :

Si aucun motif* valable ne justifie le retard, la pénalité suivante sera appliquée. **Pour chaque production concernée, un jour de retard représente la perte d'un niveau, en référence aux cinq niveaux d'appréciation (E, TS, S, PS, I).** Par exemple, si vous remettez la production « bilan réflexif » avec un jour de retard alors que cette production était évaluée « Excellent », vous obtiendrez pour cette production « Très satisfaisant »; si elle était évaluée « Satisfaisant », vous obtiendrez « presque satisfaisant », et ainsi de suite.

Au-delà de quatre (4) journées de retard, la production sera jugée comme équivalente à un Insatisfaisant (I).

N.B. Même quand l'échéance est dépassée de quelques minutes, la pénalité s'applique de la même manière. Aussi, la fin de semaine est considérée comme une seule journée.

* *Les seuls motifs jugés valables sont : 1) maladie confirmée par un billet du médecin, 2) mortalité de proches parents, 3) accident et 4) tempête.*

L'application des sanctions relève de chaque personne responsable d'une activité pédagogique. En cas de litige, la personne secrétaire de faculté demeure celle qui peut apporter son concours ou tout simplement trancher à titre d'instance supérieure.

7. QUALITÉ DE LA LANGUE

En référence au [Règlement complémentaire des études](#), la FASAP maintient que la qualité du français écrit et parlé est une nécessité.

En conséquence, celle-ci sera évaluée pour toutes les étudiantes et tous les étudiants de tous les cycles d'études et dans tous les programmes, dans toutes les productions et tous les examens, pour une valeur qui ne dépassera pas 15 %. Il revient au responsable de l'activité pédagogique de déterminer la modalité de la comptabilisation des fautes pour chacune des productions évaluées et de la communiquer aux étudiantes et aux étudiants. La personne enseignante peut en tout temps refuser une production ou un examen qui ne représenterait pas une qualité suffisante au regard de la langue. Advenant le cas où un travail serait repris, la personne enseignante peut appliquer une pénalité de retard.

Dans le cas des productions relatives au stage, **la pénalité appliquée est incluse dans les critères et indicateurs exigés pour chacune des productions concernées.** Ainsi, une production présentant une quantité trop élevée de fautes de français sera évaluée à la baisse, par la perte d'un échelon sur l'échelle d'appréciation. Cependant, **la PSU peut en tout temps refuser une production** qui n'est pas conforme aux normes de production ou ne présente pas une qualité suffisante au regard de la langue. Advenant le cas où un travail serait repris, la PSU peut appliquer une pénalité de retard en appliquant les principes mentionnés au point 6 ci-dessus.

8. CALENDRIER DES ACTIVITÉS

Dates	Activités
Entre la mi-octobre 2022 et la mi-janvier 2023	Journées de familiarisation (2)
Lundi le 16 janvier 17h30 à 19h30 au A8-334	Rencontre préparatoire au stage IV (présentation du PAP)
Entre le 30 janvier et le 17 février	Rencontre pré-stage (date et local déterminés par la PSU)
20 au 24 février 2023	Stage IV : Semaine 1
27 février au 3 mars 2023	Semaine de relâche scolaire*
6 mars au 28 avril 2023	Stage IV : Semaines 2 à 9

Note importante : Ce calendrier peut être soumis à certaines modifications. Les dates précises de la rencontre pré-stage seront communiquées ultérieurement. La PSU et/ou la PCS avertira les étudiantes et étudiants de tout changement par courriel au moins une semaine à l'avance.

9. MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Avoir accès à un ordinateur ou un autre outil numérique (tablette, téléphone portable) ainsi qu'à une connexion internet fiable.

10. OUTILS DE COMMUNICATION

L'étudiante ou l'étudiant doit consulter régulièrement ses courriels via la messagerie USherbrooke ainsi que la plateforme institutionnelle « Moodle » tout au long de son stage.

Toute la documentation importante (consignes et contenus pédagogiques) du stage IV sera disponible et centralisée sur un site Moodle dédié à chaque groupe de supervision. Ainsi, chaque PSU aura la responsabilité de gérer de façon autonome un site Moodle spécifique au groupe de stagiaires qu'il supervise. L'inscription à ce site Moodle est obligatoire pour toutes les personnes stagiaires. Des mises à jour seront effectuées régulièrement pendant le stage. C'est pourquoi il est important de vous connecter quotidiennement pour pouvoir bénéficier de ce moyen de communication privilégié avec votre PSU.

11. SUPERVISION À DISTANCE

Dans certains cas exceptionnels, compte tenu de l'éloignement du milieu de stage par rapport à l'institut de formation, la supervision de la personne stagiaire sera effectuée **exclusivement à distance dans le cadre des deux visites prévues**. Autrement dit, la PSU ne se déplace pas en présentiel dans le milieu scolaire lors de la première rencontre prévue. Si ce cas s'applique, la PS concernée en sera informée par la PCS et les modalités spécifiques lui seront communiquées.

12. PRÉSENCE OBLIGATOIRE

La présence aux différentes activités pédagogiques (rencontres préparatoires, rencontre pré-stage, journées de stage) reliées à l'activité pédagogique EPS 419 **est obligatoire**. Cette condition est essentielle à l'atteinte des cibles de formation présentées plus haut.

Il relève de la responsabilité de chaque étudiante et de chaque étudiant inscrit à cette activité pédagogique d'être présent à chacune d'elles.

Toute absence à une activité pédagogique à présence obligatoire doit être justifiée, avec document à l'appui s'il y a lieu, par l'étudiante ou par l'étudiant auprès de la personne responsable de l'activité pédagogique qui gère l'application de la règle en première instance. **Les seuls motifs jugés valables en cas d'absence sont les suivants : 1) maladie confirmée par un billet du médecin; 2) mortalité de proches parents; 3) accident et 4) tempête.**

Pour les absences concernant le milieu de stage, veuillez vous rapporter aux points 2.1 et 2.2 du « *Cahier des exigences et des procédures spécifiques de stage pour le BEEPS* » disponible sur le lien : https://www.usherbrooke.ca/fasap/fileadmin/sites/fasap/nouveau_stage/Disponibilites_et_cheminements_des_stagiaires/Cahiers_des_exigences_et_procedures_de_stage.pdf

13. ATTESTATION DE PRISE DE CONNAISSANCE

Ce plan d'activité pédagogique permet à chaque étudiante et étudiant de mieux cerner les exigences attendues de l'activité pédagogique et de planifier adéquatement sa démarche d'apprentissage. Chaque étudiante et étudiant a la responsabilité de le lire et de se l'approprier. Pour des fins d'éclaircissement, votre PSU demeure disponible pour répondre à vos questions.

14. RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Même à distance, le droit d'auteur reste en vigueur et doit être respecté. Veuillez demander l'autorisation de la personne enseignante avant d'enregistrer le contenu du cours. Les contenus enregistrés ne doivent servir que pour les fins de l'activité pédagogique. Ils ne doivent pas être partagés ni altérés et doivent être détruits à la fin de l'activité pédagogique.

Cette interdiction est appuyée par la loi (Code Civil du Québec [Art.35 et Art.36]; Charte des droits et libertés [Art.4 et Art. 5]) et l'autorisation de la personne enseignante est requise sans exception.

D'autres droits et responsabilités sont contenus dans le Règlement des études de l'Université, de même que dans les divers documents officiels de la Faculté des sciences de l'activité physique :

<https://www.usherbrooke.ca/etudiants/services-administratifs/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>

<https://www.usherbrooke.ca/fasap/etudiants/documents-et-formulaires/politiques-reglements-et-directives/>

15. LUTTE ANTIPLAGIAT – DOCUMENT D'INFORMATION DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Le plagiat est considéré comme un délit relatif aux activités pédagogiques dans le Règlement des études de l'Université (Art. 9.4.1). Il est demandé que chaque étudiante et étudiant prenne connaissance du document informatif ci-après et complète la *Déclaration d'intégrité relative au plagiat*, un document d'engagement à l'intégrité intellectuelle pour la reconnaissance de la contribution d'autrui dans tout travail remis pour évaluation dans le cadre des activités pédagogiques offertes au trimestre actuel.



L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme ou à un parcours libre. Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
 - b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
 - c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
 - d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;
- [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

Autrement dit : mentionnez vos sources

Document informatif V.3 (août 2017)

16. BIBLIOGRAPHIE

- Archambault, J., & Chouinard, R. (2009). *Vers une gestion éducative de la classe*. Montréal : Gaëtan Morin.
- Boutet, M. & Rousseau, N. (2002). *Les enjeux de la supervision pédagogique des stages*. Québec : PUQ.
- Carlier, G., Borges, C., Clerx, M. & Delens, C. (2012). *Identité professionnelle en éducation physique : parcours des stagiaires et enseignants novices*. Louvain-la-Neuve : PUL.
- Correa Molina, E. & Gervais, C. (2008). *Les stages en formation à l'enseignement : pratiques et perspectives théoriques*. Québec : PUQ.
- Desbiens, J-F., Borges, C. & Spallanzani, C. (2012). *J'ai mal à mon stage : problèmes et enjeux de la formation pratique en enseignement*. Québec : PUQ.
- Durand, M. (2001). *Chronomètre et survêtement : reflets de l'expérience quotidienne d'enseignants en éducation physique*. Paris : EPS Éditions.
- Lussi-Borer, V. & Ria, L. (2016). *Apprendre à enseigner*. Paris : PUF.
- Perez-Roux, T. (2011). *Identités professionnelles des enseignants : les professeurs d'EPS, entre appartenance et singularité*. Paris : EPS Éditions.
- Raymond, D. & Lenoir, Y. (1998). *Enseignants de métier et formation initiale : des changements dans les rapports de la formation à l'enseignement*. Bruxelles : De Boeck.
- Spallanzani, C., Vanderclayen, F. Desbiens, J-F. & Beaudoin, S. (2017). Encadrement offert par des superviseurs universitaires : le point de vue de stagiaires finissants en EPS. *Revue canadienne de l'éducation*, 40(2), 1-30.
- Tardif, M. & Lessard, C. (1999). *Le travail enseignant au quotidien : expériences, interactions humaines et dilemmes professionnels*. Bruxelles : De Boeck.

ANNEXES

LES ANNEXES SUIVANTES DÉTAILLENT LES CONSIGNES DE RÉALISATION AINSI QUE LES CRITÈRES D'ÉVALUATION CONCERNANT LES PRODUCTIONS EXIGÉES DANS LE CADRE DU STAGE IV

ANNEXE 1

CIBLE ET ATTENTES DE FORMATION / CV / HORAIRE DE LA PEA

1. Définition des termes

- a. Une **cible de formation**, choisie par la personne stagiaire, doit être directement en lien avec une des 12 compétences professionnelles à développer en stage.
- b. Une **attente** est la perception du comportement attendu d'autrui. « S'attendre à » ou « avoir des attentes vis-à-vis de » correspond au fait d'anticiper le comportement de quelqu'un en le considérant comme probable voire souhaité. Par exemple : « Je m'attends à ce que les élèves soient respectueux ».
- c. Un **moyen d'action** correspond aux stratégies concrètes utilisées par la personne stagiaire pour parvenir à atteindre la cible concernée. Le moyen d'action doit être spécifique, mesurable, ambitieux, réaliste et ancré dans le temps (SMART).

2. Intentions visées

Pourquoi vous faire rédiger une cible et des attentes de formation?

- Pour vous faire progresser sur des éléments précis et relever certains défis;
- Pour vous orienter et vous guider pendant votre stage;
- Pour être accompagné(e) de façon plus personnalisée en recevant des rétroactions adaptées;
- Pour pouvoir expliciter, clarifier et échanger vos intentions de stage respectives avec la personne enseignante associée et la personne superviseure universitaire.

3. Consignes de réalisation

- a. Le travail s'effectue **individuellement**.
- b. Chaque stagiaire rédige une (1) cible de formation PRIORITAIRE avec trois moyens d'action et **trois (n = 3) attentes de formation**.
- c. Pour la cible de formation, vous devez la choisir impérativement à partir des **indicateurs issus de la grille d'évaluation des compétences professionnelles pour le stage IV**. La cible choisie doit être à la fois réaliste (faisable) et stimulante (défi).
- d. Pour votre cible de formation, vous devez :

1. Formuler votre cible en reprenant un indicateur qui se trouve dans la grille d'évaluation des compétences professionnelles du stage IV. Veuillez indiquer précisément le chiffre associé à la compétence choisie, la composante ainsi que l'indicateur (ex. : compétence 2, composante 1, indicateur 1.1).
2. Justifier le choix de cet indicateur au regard de vos expériences d'intervention précédentes (stages précédents, activités pédagogiques du BEEPS des sessions antérieures, animations, camps de jour, etc.).
3. Formuler trois moyens d'action concrets à mettre en œuvre pour atteindre la cible.
4. Si nécessaire, modifier la cible de formation (et son moyen d'action) à la suite de la rencontre pré-stage animée par votre personne superviseure universitaire.

Pour formuler vos trois attentes, choisissez : 1) une attente envers la personne enseignante associée, 2) une attente envers la personne superviseure universitaire et 3) une attente envers les élèves. Chaque attente doit être la plus réaliste possible, et sur laquelle vous avez un certain degré de contrôle. Cela suppose de tenir compte du rôle et des responsabilités assumées par chacun de ces trois acteurs.

- e. Pour ce faire, vous devez remplir le « **formulaire de la cible et des attentes de formation en stage IV** » disponible sur le site des stages.
- f. Vous envoyez ce formulaire complété **par Moodle** à votre **PSU AVANT** la rencontre pré-stage. Concernant la date précise de remise, référez-vous au tableau de la page 8.
- g. Vous devez également joindre vos attentes et cibles de formation **issues du stage III** afin que la PSU puisse poser un regard sur votre progression à cet égard.
- h. Ensuite, en fonction de la discussion avec votre PSU et des ajustements éventuels lors de la rencontre pré-stage, vous envoyez **par courriel** votre formulaire à la **PEA avant le début du stage** (voir la date de remise à la page 8).

4. Critères d'évaluation

Les critères et indicateurs permettant d'apprécier la qualité du travail de la PS en lien avec les exigences de production de la cible et attentes de formation sont les suivants :

- Le formulaire utilisé est adéquat (cf. site des stages);
- Le CV de la PS et l'horaire de la PEA sont inclus dans le travail;
- Une cible de formation est clairement identifiée;
- La cible est issue des indicateurs présents dans la grille d'évaluation des compétences professionnelles de stage IV;
- La cible est justifiée au regard des défis identifiés à la suite du stage III;
- Les moyens d'action sont précis, pertinents et réalistes;
- Trois attentes sont formulées et justifiées;
- Les attentes et les cibles de formation issues du stage III sont jointes au travail;
- La cible et les attentes de formation ont été ajustées à la suite des rétroactions de la PSU;
- La production présente une qualité suffisante au regard de la langue.

Excellent (E)	Très satisfaisant (TS)	Satisfaisant (S)	Presque satisfaisant (PS)	Insatisfaisant (I)
La PS a dépassé le niveau d'exigence attendu. Tous les indicateurs sont rencontrés et présentent une qualité très élevée.	La PS atteint tout à fait le niveau d'exigence attendu. Tous les indicateurs sont présents et sont de bonne qualité.	La PS a atteint le niveau d'exigence attendu. Tous les indicateurs sont présents, mais certains sont de qualité moyenne.	La PS n'a pas tout à fait atteint le niveau d'exigence attendu. Certains indicateurs sont manquants. Ceux présents sont incomplets ou de qualité faible.	La PS n'a pas atteint le niveau d'exigence attendu. La majorité des indicateurs sont manquants ou incomplets.

Évaluation du travail « cible et attentes de formation »	
☞ La personne stagiaire n'a PAS remis sa cible et ses attentes de formation ET/OU son CV ET/OU son horaire AVANT de partir en stage.	I
OU	
☞ La personne stagiaire a remis sa cible et ses attentes de formation, son CV et son horaire en utilisant le formulaire prévu. Les critères et indicateurs décrits plus haut permettent d'apprécier la qualité du travail de la PS.	I / PS / S / TS / E

ANNEXE 2

RENCONTRE DE SUPERVISION PRÉ-STAGE

1. Intentions visées

- a. Se préparer au stage qui débute.
- b. Partager ses appréhensions, ses aspirations et autres perceptions avec d'autres stagiaires avant le stage.
- c. Échanger son point de vue au sujet de ses conceptions professionnelles, de ses attentes et de sa cible de formation avant le stage.
- d. Recevoir un accompagnement et de la rétroaction personnalisée de la part d'une personne expérimentée avant le stage.
- e. Se développer d'un point de vue professionnel à partir de l'expérience d'autrui et aider les autres à trouver des solutions aux problèmes qu'ils rencontrent (entraide professionnelle).

2. Conditions de réalisation

- a. La présence à la rencontre de supervision pré-stage est **obligatoire. En cas d'absence, le dossier de stage de la personne étudiante est jugé comme étant « Incomplet », sauf si les motifs sont jugés valables par la PCS. La PSU doit impérativement signaler l'absence à la PCS qui traitera la situation selon le motif justifiant l'absence.**
- b. La rencontre se déroule en groupe d'environ 6 étudiantes ou étudiants (sauf pour les PS de régions plus éloignées de Sherbrooke).
- c. Chaque rencontre est animée par une personne superviseure universitaire (PSU) et dure 1 h 30. Cette PSU agit comme personne de référence (personne relais entre le milieu scolaire et le milieu universitaire) pendant toute la durée de votre stage.
- d. La rencontre s'effectue à la FASAP (lieu choisi par la PSU) ou en ligne (par Teams) à un moment déterminé par la PSU. Vous serez contactés par courriel par votre PSU qui précisera les modalités organisationnelles de la rencontre (date, heure, local, etc.).
- e. Trois productions doivent être réalisées en amont de cette rencontre : 1) votre CV mis à jour; 2) une copie de l'horaire de l'enseignant; 3) votre cible et vos attentes de formation (formulaire dûment complété. Cf. Annexe 1). Ces documents doivent être déposés sur le site MOODLE de votre « groupe de supervision » d'appartenance **en respectant la date prévue** (cf. tableau de la page 8).
- f. L'horaire de la PEA doit aussi être remis par courriel à stage.fasap@usherbrooke.ca afin d'approuver le respect des exigences. Concernant la date précise de remise, référez-vous au tableau de la page 8.
- g. Lors de cette rencontre, **votre participation active aux échanges et aux discussions est exigée.** Il est attendu que chaque stagiaire s'engage pleinement dans le processus de réflexions partagées sur le métier et forme ainsi une sorte de communauté d'apprentissage.

3. Critères d'évaluation

La participation active attendue de la part de l'étudiante ou l'étudiant à la rencontre pré-stage est évaluée selon les critères et indicateurs suivants :

- Ses interventions sont appropriées et pertinentes;
- Son attitude est respectueuse envers les autres membres du groupe (écoute, demande le droit de parole, etc.);
- Son opinion et/ou son point de vue est exprimé de façon constructive;
- Elle ou il témoigne d'un esprit critique;
- Elle ou il démontre une capacité d'ouverture.

Excellent (E)	Très satisfaisant (TS)	Satisfaisant (S)	Presque satisfaisant (PS)	Insatisfaisant (I)
La PS a dépassé le niveau d'exigence attendu. Tous les indicateurs sont rencontrés et présentent une qualité très élevée.	La PS atteint tout à fait le niveau d'exigence attendu. Tous les indicateurs sont présents et sont de bonne qualité.	La PS a atteint le niveau d'exigence attendu. Tous les indicateurs sont présents, mais certains sont de qualité moyenne.	La PS n'a pas tout à fait atteint le niveau d'exigence attendu. Certains indicateurs sont manquants. Ceux présents sont incomplets ou de qualité faible.	La PS n'a pas atteint le niveau d'exigence attendu. La majorité des indicateurs sont manquants ou incomplets.

Évaluation de la rencontre « pré-stage »	
☞ La personne stagiaire était ABSENTE à la rencontre de supervision en groupe. OU ☞ La personne stagiaire était PRÉSENTE à la rencontre de supervision en groupe. Lors de cette rencontre, la personne stagiaire a participé de manière plus ou moins active (cf. critères plus haut).	Incomplet I / PS / S / TS / E

ANNEXE 3

OBSERVATIONS CRITIQUES

1. Intentions visées

- a. Identifier les forces et les défis de la PS.
- b. Favoriser des moments d'échanges et de régulation de qualité entre la PEA et la PS.
- c. Recevoir de la rétroaction constructive de la part de la PEA.
- d. Poser un regard critique sur sa propre pratique professionnelle.

2. Conditions de réalisation

- a. Ces fiches doivent être complétées une fois par semaine, autant par la PEA que par la PS, à la suite d'une période préétablie qui est enseignée par la PS et observée par la PEA. Le choix du groupe-classe est à la discrétion de la PS et de la PEA et peut différer d'une semaine à l'autre. Exceptionnellement, en raison du guide de discussion de mi-stage (annexe 4) à compléter au cours de la semaine 5, il n'est pas obligatoire de réaliser les observations critiques à ce moment. La grille d'évaluation des compétences remplie à la semaine 9 par la PEA remplace également cette production.
- b. 14 observations critiques (7 par la PS et 7 par la PEA) au total doivent donc être remises pendant le stage IV.
- c. Il n'est pas obligatoire de compléter tous les thèmes à observer pour chacune des observations critiques. Par exemple, la PEA et la PS pourraient cibler les compétences « communication » et « pilotage » la première semaine, les compétences « planification » et « gestion de classe » à la deuxième semaine, etc. Il revient à la PS et à la PEA de pointer l'une ou l'autre des compétences en fonction de l'importance qu'elles lui accordent. Les fiches d'observations critiques peuvent être utilisées de différentes façons pourvu que cela soit signifiant et formateur pour la PS. À noter qu'il est essentiel de parcourir l'ensemble des compétences pendant le stage.
- d. La PS est responsable de recueillir les observations critiques rédigées par sa PEA.
- e. Les observations critiques produites par la PS doivent être informatisées. Toutefois, celles de la PEA peuvent être rédigées à la main, pourvu qu'elles soient lisibles par la PSU.
- f. Les observations critiques de la PS et de la PEA doivent être déposées toutes les deux semaines sur Moodle par la PS. **Un document numérisé ou une photographie sont acceptés**. Chaque fiche doit être clairement lisible par la PSU.
- g. Concernant la date précise de remise, référez-vous au tableau de la page 8.

ANNEXE 4

GUIDE DE DISCUSSION PEA-PS

1. Intentions visées

- a. Recevoir une rétroaction constructive et documentée de la part de la PEA.
- b. Avoir la possibilité d'échanger avec la PEA au sujet des situations d'enseignement-apprentissage rencontrées.
- c. Réaliser une première autoévaluation de vos habiletés d'enseignement les mieux maîtrisées et les principaux défis à court terme. Autrement dit, il s'agit d'effectuer une sorte de bilan de mi-stage.

2. Consignes de réalisation

- a. Un modèle de guide de discussion est disponible sur le site des stages de la FASAP et doit être impérativement utilisé.
- b. Il doit être complété conjointement par la PEA et la personne stagiaire en deux temps : 1) la PEA et la PS complètent le guide **séparément**; 2) ensuite, elles se rencontrent pour échanger **ensemble** à propos de leurs points de vue concernant les points forts et les points améliorés qu'elles ont identifiés, avant de prioriser les défis pour la suite du stage.
- c. Le travail doit être rédigé de façon informatisée, autant par la PS que la PEA.
- d. La personne stagiaire dépose le guide de discussion en version numérique sur Moodle à sa PSU.
- e. **La personne stagiaire transmet également par courriel le guide de discussion complété par les deux parties à sa PEA en mettant sa PSU en copie. Ce principe évite les signatures.**
- f. Le guide de discussion dûment complété est obligatoire à la réussite du stage. Si le guide de discussion n'a pas été transmis à la PSU et à la PEA, il sera jugé non recevable.
- h. Concernant la date précise de remise, référez-vous au tableau de la page 8.

3. Critères d'évaluation

La remise du guide de discussion est **OBLIGATOIRE**. Si la personne stagiaire n'a PAS remis le guide de discussion en format numérique (PEA et PS), elle se verra attribuer l'appréciation « **insatisfaisant** ». En cas de retard, la pénalité décrite au point 6.1 sera appliquée. Les critères et indicateurs permettant d'apprécier la qualité du travail de la PS en lien avec les exigences de production des observations critiques sont les suivants :

- Toutes les pages du guide de discussion ont été complétées (par la PS et la PEA);
- Trois compétences mieux maîtrisées et trois compétences à améliorer sont identifiées (autant par la PS que par la PEA);
- Un moyen d'action réaliste est proposé pour chacune des compétences à améliorer;
- Les trois nouvelles priorités ciblées pour la suite du stage ainsi que les moyens d'action reflètent l'analyse respective de la PS et de la PEA (la compétence, la composante et l'indicateur sont indiqués);
- La production présente une qualité suffisante au regard de la langue;
- Le document est déposé sur Moodle à la PSU;
- **Le document est transmis par la PS à la PEA par courriel, en mettant la PSU en copie.**

Excellent (E)	Très satisfaisant (TS)	Satisfaisant (S)	Presque satisfaisant (PS)	Insatisfaisant (I)
La PS a dépassé le niveau d'exigence attendu. Tous les indicateurs sont rencontrés et présentent une qualité très élevée.	La PS atteint tout à fait le niveau d'exigence attendu. Tous les indicateurs sont présents et sont de bonne qualité.	La PS a atteint le niveau d'exigence attendu. Tous les indicateurs sont présents, mais certains sont de qualité moyenne.	La PS n'a pas tout à fait atteint le niveau d'exigence attendu. Certains indicateurs sont manquants. Ceux présents sont incomplets ou de qualité faible.	La PS n'a pas atteint le niveau d'exigence attendu. La majorité des indicateurs sont manquants ou incomplets.

Évaluation du guide de discussion	
☞ La personne stagiaire n'a PAS remis son guide de discussion.	I I / PS / S / TS / E
OU	
☞ La personne stagiaire a remis son guide de discussion à temps et les critères et indicateurs décrits plus haut permettent d'apprécier la qualité du travail de la PS.	

ANNEXE 5

PLANIFICATIONS SOMMAIRES

1. Intentions visées

- a. Faire la démonstration des principes de base et des éléments-clés de la planification de situations d'apprentissage et d'évaluation (SAE) en lien avec l'activité pédagogique EPS331.
- b. Développer une routine en termes de planification des activités d'apprentissage et d'évaluation prévues pour les différents groupes-classes à prendre en charge (intervenir avec une visée pédagogique ne peut s'improviser totalement).
- c. S'habiliter à planifier son intervention de manière rigoureuse, structurée et adaptée à la clientèle-cible.
- d. Adapter sa planification de séance en fonction du contexte et des caractéristiques de la clientèle-cible.

2. Consignes de réalisation

- a. À partir de **votre canevas personnalisé** développé au sein de l'activité pédagogique EPS331 *Programmation et évaluation II en EPS*, **remettre toutes les planifications sommaires des SAE prévues à l'horaire** de votre PEA et qui concernent l'ensemble des groupes-classe sous votre responsabilité. Cependant, nous sommes conscients que chaque milieu de stage détient son lot de particularités concernant les exigences de planification. C'est pourquoi il appartient à la PS de valider les attentes liées aux planifications sommaires (modèle, structure, contenus, nombres, etc.) auprès de la personne superviseure universitaire.
- b. Conformément aux attentes de l'activité pédagogique EPS331, les planifications sommaires doivent comprendre **impérativement** les éléments suivants : la clientèle visée (niveau, cycle), la compétence ciblée, le moyen d'action, le type d'actions, le type d'activités, la production attendue, les principaux savoirs essentiels, les critères d'évaluation et une vue d'ensemble de la SAE.
- c. Les planifications sommaires doivent être considérées et déposées en fonction de chacun des cycles visés. Par exemple, si vous enseignez du basket-ball à l'ensemble des cycles du primaire, vous devez faire ressortir **les adaptations apportées** pour chacun des cycles (au niveau de la production attendue, des critères d'évaluation et de la vue d'ensemble de la SAE, entre autres). Il est donc possible de remettre deux à trois planifications sommaires ajustées pour le même moyen d'action enseigné.
- d. Concernant la date précise de remise, référez-vous au tableau de la page 8.

3. Critères d'évaluation

Les critères et indicateurs suivants permettent d'apprécier la qualité du travail de la PS en lien avec l'ensemble des planifications sommaires :

- Les choix effectués et décrits (production attendue, intention pédagogique, moyen d'action, type d'action, type d'activités et savoirs essentiels) sont adaptés à la clientèle visée;
- Les critères d'évaluation, les éléments observables et les savoirs essentiels ciblés sont 1) réalistes, 2) cohérents entre eux et 3) adaptés à la compétence ciblée et au moyen d'action choisi;
- Une vue d'ensemble de la SAE présente clairement le déroulement général de celle-ci;
- La clientèle visée est clairement identifiée;
- La production présente une qualité suffisante au regard de la langue.

Excellent (E)	Très satisfaisant (TS)	Satisfaisant (S)	Presque satisfaisant (PS)	Insatisfaisant (I)
La PS a dépassé le niveau d'exigence attendu. Tous les indicateurs sont rencontrés et présentent une qualité très élevée.	La PS atteint tout à fait le niveau d'exigence attendu. Tous les indicateurs sont présents et sont de bonne qualité.	La PS a atteint le niveau d'exigence attendu. Tous les indicateurs sont présents, mais certains sont de qualité moyenne.	La PS n'a pas tout à fait atteint le niveau d'exigence attendu. Certains indicateurs sont manquants. Ceux présents sont incomplets ou de qualité faible.	La PS n'a pas atteint le niveau d'exigence attendu. La majorité des indicateurs sont manquants ou incomplets.

Évaluation des « planifications sommaires »	
☞ La personne stagiaire n'a PAS remis l'ensemble des planifications sommaires des SAE enseignées en stage; OU ☞ La personne stagiaire a remis ses planifications sommaires en y intégrant les contenus exigés. Les critères et indicateurs décrits plus haut permettent d'apprécier la qualité du travail de la PS.	I I / PS / S / TS / E

PLANIFICATIONS DÉTAILLÉES

1. Intentions visées

- a. Informer la PSU de la nature des séances qu'elle observera lors de ses rencontres de supervision.
- b. Permettre à la PSU de porter un regard sur votre degré d'aisance avec la compétence professionnelle 3.

2. Consignes de réalisation

- a. À partir de **votre canevas personnalisé développé** en EPS331, rédiger une planification détaillée pour CHACUNE des séances enseignées qui sera observée par la PSU.
- b. Chaque planification est réalisée de façon informatisée (à l'exception des schémas qui peuvent être faits à la main).
- c. Ces planifications détaillées doivent être remises à la PSU au moins **48 heures AVANT** sa visite à l'école ou sa supervision en ligne afin qu'elle puisse prendre connaissance de la séance à observer et apporter des rétroactions au besoin.
- d. Les planifications détaillées sont évaluées par la PSU selon les critères ci-dessous.
- e. Ces planifications détaillées doivent être remises à la **PSU** via le site **MOODLE** de votre groupe d'appartenance.

3. Critères d'évaluation des planifications détaillées

Les critères et indicateurs suivants permettent d'apprécier la qualité du travail de la PS en lien avec chacune des **planifications détaillées** :

- La structure globale (fil conducteur) de la séance est clairement mise en évidence;
- Pour chaque activité, il y a une cohérence forte entre l'intention pédagogique et la tâche proposée;
- La description (attentes envers les élèves) de chaque activité permet à la PSU de comprendre facilement ce que devront faire les élèves;
- Si la PS a retenu d'autres éléments supplémentaires dans son canevas personnalisé (rétroactions, variantes, critères de réussite, entre autres), ceux-ci sont cohérents avec la tâche proposée et l'intention pédagogique spécifique à l'activité;
- Le déroulement général de la séance est clairement identifié (début de séance) ainsi que le temps d'intégration (fin des activités ou fin de séance);
- La production présente une qualité suffisante au regard de la langue.

Excellent (E)	Très satisfaisant (TS)	Satisfaisant (S)	Presque satisfaisant (PS)	Insatisfaisant (I)
La PS a dépassé le niveau d'exigence attendu. Tous les indicateurs sont rencontrés et présentent une qualité très élevée.	La PS atteint tout à fait le niveau d'exigence attendu. Tous les indicateurs sont présents et sont de bonne qualité.	La PS a atteint le niveau d'exigence attendu. Tous les indicateurs sont présents, mais certains sont de qualité moyenne.	La PS n'a pas tout à fait atteint le niveau d'exigence attendu. Certains indicateurs sont manquants. Ceux présents sont incomplets ou de qualité faible.	La PS n'a pas atteint le niveau d'exigence attendu. La majorité des indicateurs sont manquants ou incomplets.

Évaluation des « planifications détaillées »	
<p>☞ La personne stagiaire n'a PAS remis sa ou ses planifications détaillées avant la visite de sa PSU.</p> <p style="text-align: center;">OU</p> <p>☞ La personne stagiaire a remis sa ou ses planifications détaillées en y intégrant les contenus exigés. Les critères et indicateurs décrits plus haut permettent d'apprécier la qualité du travail de la PS.</p>	<p>I</p> <p>I / PS / S / TS / E</p>

ANNEXE 6

Rapport final de stage

1. Intentions visées

- a. Résumer les principaux apprentissages spécifiquement liés à votre expérience de stage IV.
- b. Prendre conscience de votre niveau de développement professionnel à la suite de ce deuxième stage long.
- c. Poursuivre le développement de sa capacité d'analyse critique en effectuant un pas de recul par rapport à sa propre pratique enseignante.

2. Consignes de réalisation

- a. Le travail s'effectue individuellement.
- b. Rédiger un rapport final de stage à la suite de votre expérience de stage en répondant aux sept questions suivantes :

1. À la fin de ce stage, as-tu atteint les cibles/défis que tu avais fixés avec ta PEA dans le guide de discussion? Comment as-tu réussi à les atteindre, le cas échéant?
2. Globalement, ce stage a-t-il répondu à tes attentes? Si oui, comment et dans quelle mesure? Sinon, pourquoi?
3. Qu'as-tu appris de nouveau/différent comparativement aux stages précédents et plus particulièrement comparativement au stage III sur ta façon d'enseigner? Résume tes principaux acquis.
4. Dans quelle mesure ce stage t'a-t-il permis de consolider certains de tes acquis ou au contraire, a-t-il eu tendance à les remettre en question?
5. Quelles sont les principales difficultés qui demeurent pour toi?
6. Dans quelle mesure l'accompagnement proposé par ta PEA a-t-il contribué au développement de tes compétences professionnelles?
7. S'agissant de ton dernier stage et de la fin de ton parcours de formation, dans quelle mesure te sens-tu prête ou prêt à entrer sur le « marché du travail » et à assumer pleinement les responsabilités de la profession d'enseignant(e) en EPS?

- c. Votre rapport de stage doit répondre à ces **sept questions** et à leurs sous-questions. Au total, pour les sept questions, un texte d'environ **2500 mots** est attendu. Ce texte témoigne de votre expérience et de vos apprentissages personnels réalisés à ce stade du stage.
- d. Ce rapport de stage doit être rédigé à partir de Microsoft Word et respecter les directives facultaires de la FASAP concernant la rédaction des travaux. Le document doit être remis sur le site Moodle du groupe d'appartenance géré par la PSU. Toute autre forme de production sera jugée non recevable.

e. Concernant la date précise de remise, référez-vous au tableau page 8.

3. Critères d'évaluation

Les critères et indicateurs suivants permettent d'apprécier la qualité du travail de la PS en lien avec les exigences de production du rapport de stage :

- Elle ou il a justifié ses réponses pour chacune des sept questions;
- Le texte est rédigé de façon continue;
- Le texte respecte les normes de présentation des travaux étudiants de 1^{er} cycle de la FASAP;
- Elle ou il démontre une prise de distance par rapport à son expérience de stage;
- Elle ou il témoigne d'une réflexion approfondie sur les apprentissages résultant de cette expérience et sur son degré de maîtrise des compétences professionnelles;
- **Elle ou il fait des liens pertinents avec d'autres activités de formation (cours théoriques et/ou pratiques, didactiques, laboratoires, stage antécédent, etc.);**
- La production présente une qualité suffisante au regard de la langue.

Excellent (E)	Très satisfaisant (TS)	Satisfaisant (S)	Presque satisfaisant (PS)	Insatisfaisant (I)
La PS a dépassé le niveau d'exigence attendu. Tous les indicateurs sont rencontrés et présentent une qualité très élevée.	La PS atteint tout à fait le niveau d'exigence attendu. Tous les indicateurs sont présents et sont de bonne qualité.	La PS a atteint le niveau d'exigence attendu. Tous les indicateurs sont présents, mais certains sont de qualité moyenne.	La PS n'a pas tout à fait atteint le niveau d'exigence attendu. Certains indicateurs sont manquants. Ceux présents sont incomplets ou de qualité faible.	La PS n'a pas atteint le niveau d'exigence attendu. La majorité des indicateurs sont manquants ou incomplets.

Évaluation du bilan réflexif	
☞ La personne stagiaire n'a PAS remis son rapport final de stage. OU ☞ La personne stagiaire a remis son rapport de stage en répondant à l'ensemble des questions. Les critères et indicateurs décrits plus haut permettent d'apprécier la qualité du travail de la PS.	I I / PS / S / TS / E